



**MESURE DE PRESERVATION DE L'EMPLOI DE R&D
FICHE D'APPRECIATION PAR LA CELLULE TERRITORIALE**

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DOSSIER N :

Date de réception :

Identification de l'opérateur de recherche

Établissement tutelle porteur du projet :

.....

Laboratoire(s) d'accueil (nom(s) et département(s) de localisation) :

.....

Identification de l'entreprise

Raison sociale :

Code APE :

SIREN :

Catégorie d'entreprise :

Grande entreprise

ETI

PME

Microentreprise

Département(s) de(s) établissement(s) d'accueil du/des personnel(s) de R&D :

Action(s) de la mesure sollicitée (pour chaque action, indiquer le nombre de salariés concernés)

Action 1 :

Action 2 :

Action 3 :

Action 4 :

II. APPRÉCIATIONS DÉTAILLÉES

Mode d'analyse du dossier :

- sur dossier uniquement
- échange par mail avec :
- échange téléphonique avec :
- visite sur site et rencontre avec :

1. EFFET INCITATIF DE LA MESURE

(au moins un des trois critères suivants doit être rempli)

Le projet relève-t-il d'une collaboration qui n'aurait pu se réaliser, compte-tenu de la situation de l'entreprise au regard de la crise sanitaire ? Est-il possible d'objectiver un ralentissement de l'activité de l'entreprise (recours au chômage partiel durant la crise, situation économique de la filière, etc.) ?

Oui

Non

Le projet relève-t-il d'un élargissement ou d'une accélération significative d'une collaboration pré-existante ?

Oui

Non

Le projet cible-t-il une nouvelle collaboration avec une entreprise dont les besoins de préservation des compétences et/ou de recrutement de nouvelles compétences sont démontrés ?

Oui

Non

Évaluation de l'effet incitatif de la mesure :

Très bon

Bon

Passable

Insuffisant

2. ÉLIGIBILITE DE L'ENTREPRISE

Capacité de l'entreprise à suivre la collaboration dans la durée

L'entreprise ne doit pas faire l'objet d'une procédure collective et doit produire une attestation que plus de la moitié du capital social souscrit ou plus de la moitié des fonds propres n'a pas disparu en raison des pertes accumulées.

Évaluation de la capacité financière de l'entreprise :

Très bonne

Bonne

Passable

Insuffisante

Capacité de l'entreprise à conduire des travaux de R&D

Appréciation à porter sur la place de la R&D dans l'activité de la structure (existence d'un service de R&D, organisation de la R&D de la structure, % du chiffre d'affaires investi dans la R&D, moyens humains et matériels, antériorité de collaboration de recherche avec la recherche publique, agrément CIR délivré par le MESRI, financements européens ou autres financements publics, etc.).

Évaluation de la capacité en R&D de l'entreprise :

Très bonne

Bonne

Passable

Insuffisante

3. ÉLIGIBILITE DU PROJET DE RECHERCHE COLLABORATIVE

Réalité du projet de recherche collaborative

S'agit-il d'une véritable collaboration de recherche (partage de connaissances et de moyens en vue d'atteindre un objectif commun, partage des coûts de la recherche, adéquation du profil du salarié, etc.) ?

Évaluation de la réalité du projet de recherche collaborative :

Très bonne Bonne Passable Insuffisante

Conformité du projet de recherche collaborative avec les critères d'éligibilité de la mesure

Projet de recherche clairement décrit et cohérent avec le plan territorial de transition juste et le plan Énergie-Climat (ou neutre vis-à-vis de ceux-ci) :

Oui Non

Durée de la collaboration de recherche (indiquer le nombre de mois) :

.....

Cette durée est au moins égale à la période ouvrant droit au bénéfice des mesures de soutien à la R&D :

Oui Non

Adéquation des activités exercées par le(s) salarié(s), respectivement dans l'entreprise et dans le laboratoire de recherche :

Oui Non

Quotité de temps de travail dans la structure d'accueil (indiquer le % pour chaque salarié) :

.....
.....
.....
.....

Cette/ces quotité(s) respecte(nt) les critères d'éligibilité à la mesure et est/sont cohérente(s) avec la nature du projet :

Oui Non

Description des modalités de retour du/des salarié(s) dans son/leur entreprise (actions 1 et 2) ou d'embauche par l'entreprise (actions 3 et 4) envisagées au terme de la mesure :

Oui Non

Conformité du projet de recherche collaborative avec la politique de sécurité économique de la France

Existe-t-il une menace sérieuse, potentielle ou avérée relative à une ingérence étrangère (tentatives de captation de savoir-faire, prédation capitaliste, déstabilisation, espionnage scientifique et industriel, ...) lié au projet ?

Y a-t-il une sensibilité des technologies ou des thématiques de recherche sur lesquelles la collaboration est envisagée et/ou au regard de l'identité de l'entreprise ?

Visa favorable du fonctionnaire de sécurité de défense (FSD) ou de l'officier de sécurité (OS) de la structure de recherche :

Oui Non

Échange avec le Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économique (DISSE) :

Oui Non

Détection d'un risque :

Oui Non

Nature de l'avis rendu (cocher la case) :

Définitif

Temporaire

Avis global de la cellule territoriale (cocher la case) :

Favorable

Réservé*

Défavorable**

* Uniquement pour un avis temporaire

** Uniquement pour un avis définitif

Raisons justifiant le caractère temporaire et/ou réservé de l'avis rendu

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom du référent de la DRARI :

Région :

Date :

Signature :